

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme d'accessibilité	Il s'agit du principal programme de l'Île-du-Prince-Édouard destiné aux enfants et aux personnes de moins de 65 ans en situation de handicap. Il assure un financement adapté aux besoins et la coordination des services.	- Les familles travaillent avec une accompagnatrice ou un accompagnateur spécialisé dans les handicaps afin d'élaborer un plan d'accompagnement personnalisé. Le financement peut couvrir les services suivants : - Relève et soutien aux aidantes et aidants naturels - Services thérapeutiques non financés par d'autres sources - Équipements et fournitures fonctionnelles - Mesures de soutien à la participation communautaire et au développement des compétences	- L'attente varie selon la région et le service. La province ne dispose pas de liste d'attente standardisée. - En règle générale, la procédure initiale de demande et l'évaluation des besoins peuvent prendre plusieurs mois.
Aide financière pour enfant autiste (volets « âge préscolaire » et « âge scolaire »)	- Des aides financières ciblées sont destinées aux enfants ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme. - Le financement est généralement coordonné avec les services provinciaux dédiés à l'autisme.	L'aide financière pour enfant autiste d'âge préscolaire soutient le recrutement d'une assistante ou d'un assistant spécialisé dans l'autisme dans les structures pour la petite enfance (en lien avec les services de prise en charge de l'autisme chez les tout-petits et l'intervention comportementale intensive [ICI]). L'aide financière pour enfant autiste d'âge scolaire aide les familles à financer les services de tutrices ou tuteurs, d'assistantes ou d'assistants et de soutiens communautaires en dehors de l'école.	L'attente varie selon la région, mais la procédure prend généralement quelques mois.
Programmes de développement pour la petite enfance	Ce système public pour la petite enfance propose un accompagnement au développement des enfants, de la naissance à l'entrée à l'école.	- Suivi du développement et intervention précoce Programme de visites à domicile « Meilleur départ » (pour les familles admissibles) - Accompagnement parental et soutien aux familles - Liens vers les services de santé et de développement de l'enfant Programme « Strongest Families » (Familles solides)	- L'attente varie selon le programme, le service et la région. - Il n'y a pas de période d'attente pour certains programmes comme « Strongest Families » et « Meilleur départ ».
Services destinés aux jeunes enfants vivant avec l'autisme	Il s'agit d'un programme public destiné aux enfants d'âge préscolaire vivant avec l'autisme.	- Intervention comportementale intensive dès le plus jeune âge - Accompagnement personnalisé en matière de développement et de comportement - Accompagnement des parents et coordination des programmes	Il faut compter entre plusieurs mois et plus d'un an avant que les évaluations complètes ne soient terminées et que les prestations intensives de services ne commencent.

	Financement	Services	Temps d'attente
Subvention pour les besoins particuliers pour les centres agréés d'apprentissage et de garde de la petite enfance	• Une subvention provinciale est accordée pour les services de garde d'enfants; la demande doit être déposée par les établissements eux-mêmes et non par les parents. • Les prestations sont accordées en fonction de chaque enfant.	• Du financement est offert pour du personnel supplémentaire ou des mesures d'accompagnement afin que les enfants en situation de handicap puissent participer pleinement aux programmes de garde d'enfants agréés.	• L'attente varie en fonction de la capacité d'accueil du centre, des délais de traitement et de la disponibilité du personnel.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en français ou en anglais.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les services à l'Île-du-Prince-Édouard : bien que les programmes soient centralisés, **la disponibilité des prestataires peut néanmoins être limitée et les listes d'attente sont fréquentes.**

Après votre déménagement

Semaine 1

- Demandez votre **carte de santé de l'Île-du-Prince-Édouard** dès que possible.
- Si vous déménagez depuis une autre province, la couverture commence **généralement le premier jour du troisième mois suivant votre arrivée**; pendant cette période, c'est votre ancienne province qui assure votre couverture.

Premier mois

- Faites une demande auprès du **Programme d'accessibilité** pour entamer l'évaluation et la planification de la prestation des services.
- N'hésitez pas à demander des services d'aiguillage pour :
 - les services destinés aux jeunes enfants vivant avec l'autisme;
 - les programmes de développement pour la petite enfance;
 - les services thérapeutiques.
- Communiquez avec des programmes communautaires tels que **CHANCES** et les centres de ressources familiales.
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour bénéficier d'une thérapie, de services liés à l'autisme et de services de relève.
- Trouvez une ou un médecin de famille ou inscrivez-vous au registre.

Trois premiers mois

- Collaborez avec votre **accompagnatrice ou accompagnateur spécialisé dans les handicaps** pour élaborer le plan d'accompagnement de votre enfant.
- Organisez les services financés (services de relève, thérapies, soutien communautaire).
- Si vous remplissez les conditions requises, déposez une demande de financement auprès des programmes destinés aux personnes autistes.
- Faites le suivi des mesures d'intervention précoce et des aides à la garde d'enfants.
- Communiquez avec les associations locales de défense des personnes en situation de handicap pour bénéficier de soutien et d'une aide en matière de défense de vos droits.

